



CDI temps partiel ds "Nature et effet du contrat" or 151h67 " durée de travail ?!!

Par **Lea9777**, le **23/02/2021** à **16:08**

Bonjour,

Sur mon contrat de travail à "Nature et effet du contrat" j'ai CDI à temps partiel. À " Durée de travail" j'ai 151h67 par mois soit 35h par semaine. Ça me semble incohérent. J'effectue en tant que Serveuse 27 h par semaine minimum. Merci de m'éclairer.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **23/02/2021** à **16:28**

Bonjour,

Normalement, un contrat pour une durée de 151,67 h par mois soit 35 h par semaine, ce n'est plus du temps partiel mais du temps complet, l'employeur a donc l'obligation de vous fournir du travail pour la durée contractuelle ou au moins de vous payer en conséquence...

Par **Lea9777**, le **23/02/2021** à **16:42**

Merci pour votre réponse,

J'ai rdv demain pr la signature (j'ai débuté le 01 fev (URSSAF ok) contrat remis le 16 fév).

Puis je prétendre à un CDI temps complet ou dois je signaler ces erreurs à mon employeur qu'il rectifie et signons ensuite??

Très cordialement.

Par **P.M.**, le **23/02/2021** à **16:51**

Déjà, vous auriez déjà dû avoir signé le contrat si vous avez commencé le 1er février, et comme ce n'est pas le cas, vous pourriez prétendre être en CDI à temps complet sans période d'essai...

Mais dans ce cas, je ne vous garantis pas l'ambiance et c'est à vous de voir si vous voulez signaler l'erreur pour que les anomalies soient rectifiées avant signature...

Par **Prana67**, le **24/02/2021** à **17:00**

Vous avez négocié un temps complet ou un temps partiel ?

Par **Lea9777**, le **24/03/2021** à **04:03**

Il était dit oralement CDI temps complet. Aujourd'hui il me présente un document pr mettre fin à la période d'essai (pendant tt ce temps il devait rectifier le contrat comme convenu) la cordialité n'est plus à l'ordre du jour. Patron virulent et alcoolisé.

Par **P.M.**, le **24/03/2021** à **08:28**

Bonjour,

Si vous n'avez pas encore signé de contrat, vous n'en signez pas et vous ne le rendez pas, ainsi vous êtes à temps complet sans période d'essai ...